

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05 49 08 69 54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **12 SEP. 2023**

Prise d'acte n° A6479

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 25 avril 2023, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à un projet de modernisation de la production de froid et de récupération de chaleur pour votre unité de transformation de lait située route d'Assais sur la commune de SAINT LOUP LAMAIRÉ.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral n° A6085 du 17 mai 2019, pour l'exploitation d'une installation de traitement et de transformation du lait.

Le projet consiste en la :

- suppression de l'installation frigorifique à l'ammoniac située en sous sol ;
- suppression de certains groupes frigorifiques au fréon ;
- création d'une nouvelle salle des machines (SDM) au Sud-Est du site ;
- suppression de 5 des 7 tours aéroréfrigérantes (TAR) et remplacement par 2 nouvelles tours ;
- création d'un réseau de récupération de chaleur au niveau de la nouvelle SDM. La chaleur récupérée sera revalorisée sur les installations nécessitant de l'eau chaude à moins de 80°C.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification, bien que notable, n'est pas substantielle et ne nécessite pas une nouvelle autorisation.

.../...

FROMAGERIE LESCURE
Route d'ASSAIS
79600 SAINT-LOUP-LAMAIRÉ

Le tableau ci-dessous actualise le classement des activités du site :

Rubrique	Régime du projet	Libellé de la rubrique	Critère de classement	Seuil du critère	Volume autorisé
3 643	A	Traitement et transformation du lait exclusivement	Quantité de lait reçue (valeur moyenne sur une base annuelle)	$200 \text{ t} < Q$	312 t/j
4130.2.a	A	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation 2. Substances et mélanges liquides	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$10 \text{ t} < Q$	15,3 t
2921-a	E	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	Puissance thermique évacuée maximale	$3\,000 \text{ kW} < P$	4 078 kW
1185-2-a	DC	Fabrication, emploi, stockage de gaz à effet de serre fluorés. 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg	Quantité cumulée de fluide	$300 \text{ kg} \leq Q$	1 362,9 kg
1530.3	D	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés à l'exception des établissements recevant du public	Volume susceptible d'être stocké	$1\,000 \text{ m}^3 < V < 20\,000 \text{ m}^3$	1 773 m ³
2910-A.2	DC	Combustion A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seul ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse	Puissance thermique nominale de l'installation	$2 \text{ MW} < P < 20 \text{ MW}$	8,6 MW
2940.2.b	DC	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) 2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction)	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre	$10 \text{ kg/j} < Q < 100 \text{ kg/j}$	20 kg/j
4441-2	D	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$2 \text{ t} < Q < 50 \text{ t}$	2,1 t
4734.2.c	DC	Produits pétroliers spécifiques (fioul lourd) 2. Pour les autres stockages	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$50 \text{ t} < Q, \text{ tot} < 100 \text{ t}$ essence et $< 500 \text{ t}$	64 t
4735-1b	DC	Ammoniac 1. Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation	$150 \text{ kg} < Q < 1\,500 \text{ kg}$	373 kg

Rubrique	Régime du projet	Libellé de la rubrique	Critère de classement	Seuil du critère	Volume autorisé
		50 kg			
1511	NC	Entrepôts frigorifiques	Volume susceptible d'être stocké	$V < 5\,000\text{ m}^3$	$2\,143\text{ m}^3$
1532	NC	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké	$V < 1\,000\text{ m}^3$	173 m^3
1630	NC	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 100\text{ t}$	17 t
2663	NC	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	Volume susceptible d'être stocké	$V < 1\,000\text{ m}^3$	195 m^3
2920	NC	Installation de compression	Puissance absorbée	$P < 10\text{ MW}$	0,625 MW
2925	NC	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale de courant continu utilisable	$P < 50\text{ kW}$	20,9 kW
4331	NC	Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3	Quantité totale susceptible d'être présente dans les installations	$Q < 50\text{ t}$	0,2 t
4510	NC	Stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique (catégorie 1)	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 20\text{ t}$	7,1 t
4511	NC	Stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique (catégorie 2)	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 100\text{ t}$	0,25 t
4718	NC	Stockage de gaz inflammable liquéfié	Quantité totale susceptible d'être présente dans les installations	$Q < 6\text{ t}$	0,487 t
4719	NC	Stockage d'acétylène	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 250\text{ kg}$	19 kg
4725	NC	Stockage d'oxygène	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 2\text{ t}$	0,032 t
4741	NC	Mélanges d'hypochlorite de sodium	Quantité susceptible d'être présente dans l'installation	$Q < 20\text{ t}$	1,1 t

A : Autorisation ; E : Enregistrement ; DC : Déclaration avec Contrôle périodique ; D : déclaration.

Je prends donc acte de votre projet de modernisation de production de froid et de récupération de chaleur, ainsi que de l'actualisation du tableau de classement des activités sur votre site de Saint-Loup-Lamairé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

